Déclaration liminaire CGT Finances publiques 35 au CTL du 16 décembre 2020

Notre démocratie va mal, avec la loi «Sécurité globale» dans son ensemble, et pas uniquement son article 24, le gouvernement met en danger les libertés fondamentales. Dans ce contexte, les syndicats jouent un rôle essentiel de contre-pouvoirs, rappelons que la lutte contre cette loi est d'abord celle menée par les syndicat de journalistes, dont le SNJ-CGT.
La démocratie sociale va mal, c'est l'organisation d'une société ultra sécuritaire qui est à l'ordre du jour, ainsi le Ministre Darmanin semble beaucoup plus enclin à avoir un dialogue social fructueux place Beauvau, avec certains syndicats de police, qu'avec les fédérations des Finances et les syndicats de la DGFiP, lorsqu'il était ministre à Bercy.

Au même moment, au plan gouvernemental, certains ministres semblent, au moins en façade, avoir quelques doutes sur l'urgence à relancer la réforme majeure des retraites dans le contexte de la pandémie. D'autres, avec comme chef de lance le ministre des Finances Bruno Lemaire, n'ont aucun état d'âme et non de cesse de mettre en avant «la priorité absolue des réformes».
Cette conduite méprisante du dialogue social existe à tous les niveaux de Bercy, c'est une gangrène.
Au niveau ministériel, les fédérations des finances CGT, FO, Solidaires ont décidé de ne pas participer au CTM du 11 décembre, ni en première, ni en 2è convocation, ce CTM entérine la poursuite du démantèlement de la Douane.

Au niveau DGFiP, les organisations syndicales Solidaires, CGT, FO, CFDT, CFTC Finances Publiques refusant de cautionner par leur présence la nouvelle vague de suppressions d'emplois et les réductions budgétaires ont décidé de ne pas siéger au CTR du 9 décembre.
Vous allez rétorquer: «Ce sont vos OS qui boycottent les instances! Pourtant, force est de constater que le passage en force est devenue la règle à tous les niveaux de Bercy.
Au plan local, on comprend bien que la tenue des CTL sur une demi-journée en audio conférence, avec un timing minuté rend le dialogue social d'autant plus fluide de votre point de vu: une corvée de moins.

Monsieur le Président, nous ne sommes pas des prophètes, mais écoutez au mois une chose: le malaise des agents atteint un niveau pour le moins inquiétant, la défiance vis à vis de la Direction ne présage rien de bon. Vous devriez au moins prendre la mesure de cette situation qui engendrera inéluctablement de graves conséquences, pour les agents, leurs conditions de travail, leurs conditions de vie tout court, et leur santé. Ils

ont le sentiment qu'on les a abandonnés dans le flux ininterrompu des restructurations bâclées dans leur dos, dans le but ultime est de préparer les charrettes de suppressions d'emplois à venir: ainsi chacun a en tête les 5000 suppressions d'emplois prévues pour notre ministère pour la période 2020-2022.

Les agents vivent un cauchemar éveillé, certains sont déjà très affectés par le fait qu'on leur demande un travail saccagé et bâclé, nous l'avons constaté lors de nos visites de postes dans toute le département, c'est vrai dans les trésoreries, que vous liquidez actuellement, c'est vrai dans tous les services, et le Covid est un fait aggravant.
Il est vrai que les agents ont une autre conception du service public que la vôtre et ce qui se trame les rend malades. Si vous lisez attentivement les rapports de la DG elle même, ce dont nous ne doutons pas, vous aurez du mal à nous faire avaler le contraire.
Et ce n'est certainement pas le transfert du recouvrement des trésoreries aux SIP qui va améliorer le quotidien des uns et des autres, au contraire c'est l'arrêt de mort des trésoriers de proximité que vous signez ici.
Les sections syndicales finances publiques 35 sont toujours opposés à la destruction du réseau des trésoreries en Ille-et-Vilaine. Ainsi une pétition signée par 1745 usagers du département recueillies sur les marchés du département suite à l'appel public lancé à la mairie de Chartres de Bretagne pour exiger le maintien des trésoreries et le retrait du NRP, avait été remise à votre prédécesseur le 16 décembre 2019.
Et ce refus des élus et de la population reste intact, comme le confirme le succès de la réunion publique originée à Liffré hier avec plusieurs maires, réunion lors de laquelle une nouvelle initiative de signatures pour la défense de trésoreries a été lancée.

Au plan local, vous êtes parfaitement dans la ligne de la conception du dialogue social ministériel et de la centrale, ce qui n'est pas étonnant puisque vous avez accepté le mandat exaltant que vous a confié le DG: détruire le réseau de la gestion publique ainsi que tout le service public fiscal et foncier du département, tache pour laquelle votre loyauté envers la DG n'est effectivement jamais mise en défaut.

Lorsque le DG s'adresse aux agents sur le mode «notre maison commune» lors de ses tchats ou de ses vidéos d'auto-promo, vous conviendrez a minima que pour les agents, voir celui qui est en train de saccager leur maison s'adresser ainsi à eux en mode dernier- cri, alors qu'ils rament au quotidien avec des applications informatiques systématiquement déficientes, c'est tout simplement ridicule.
D'ailleurs, malgré la com que Bercy déploie pour M Fournel, dans les conditions actuelles, peu d'agents ont assez de temps à perdre pour regarder, et supporter ça, noyés qu'ils ont par les messages qui font état des priorités du jour, qui n'ont de cesse de changer, les chefs de service sont eux même submergés.
Heureusement pour la DG, le ridicule ne tue pas, pourtant avec l'épisode récent des bases TH, on touche le fond.
Soyons clair, l'avis des représentants du personnel est le dernier de vos soucis: la preuve ? A l'ordre du jour de ce CTL, la fusion des secteurs d'assiette des SIP, le CTL

a lieu le 16, et les cloisons sont déjà tombées. Dans les fiches du CTL on trouve pour chaque SIP la même phrase copiée collée:
Impacts de la nouvelle organisation *Du fait de la création du SDIF au 1er janvier 2021, le nombre d'emplois implantés sur le SIP est modifié. La réorganisation du service en est la conséquence.*
Une phrase pour les impacts copiée-collée 7 fois dans le document, voilà qui illustre bien l'intérêt que porte la Direction aux conséquences de ses restructurations, cet exemple peut s'appliquer à toutes les restructurions du NRP.
La direction n'anticipe pas, elle précipite les restructurations : Alors que la montée en puissance du télétravail devrait faire l'objet d'une anticipation précise, service par service, la direction profite tout simplement du rebond de l'épidémie pour accélérer le rythme des restructurations.

Concernant le SDIF, dès 2005 sur le site préfigurateur de Fougères, puis en 2008 avec l'annonce de sa généralisation sur tous les sites du département malgré des résultats négatifs, la section CGT avait ardemment combattu la fusion CDI/CDIF avec les agents. Elle constituait un plan de démantèlement du cadastre avec la fin du lien entre les missions qui fondait le cadastre (foncière, fiscale, topographique et documentaire) et l'instauration de la polycompétence qui conduit à la disparition des spécialistes des impôts locaux et à une perte de la technicité des agents. Mais le directeur était resté arc-bouté dans sa volonté d'empiler les fusions CDI-CDIF et SIP.
Aussi, la constitution d'un SDIF prévue par le NRP pourrait apparaître au premier abord comme une bonne nouvelle. Pourtant, à y regarder de plus près, il ne s'agit en rien de remettre en place un véritable Centre des Impôts Fonciers (CDIF), le PTGC en est d'ailleurs exclu. Les services fonciers et cadastraux à la DGFiP sont lourdement menacés de privatisation et l'avenir des géomètres à la DGFiP semble compromis.
Avec le SDIF, notre délégation vous l'avait déjà précisé, vous avez réussit la prouesse d'écœurer des agents à venir dans un service qui n'existe pas encore ! Pourtant, la direction expliquait encore il y a quelques semaines qu'elle souhaitait des agents motivés pour rejoindre un service qui devra faire face à une réforme fiscale d'ampleur avec la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation pour 2023.
Pour vous, toutes les réponses sont dans la mise en place de GMBI (Gérer mes biens immobiliers), Il n'est plus fait de distinction pour les agents entre la compétence gestion des locaux habitation et professionnel, quant à l'affectation en sous-sectorisation géographique elle n'est pas retenue, c'est donc la voie ouverte à l'industrialisation des tâches et la généralisation de la polyvalence.

Le travail à distance, le télétravail et «l'évaporation naturelle» (départs en retraite non remplacés) semblent les seules marges de manœuvre dont elle dispose... Tous les agents du périmètre de la restructuration se retrouvent ALD au 1er janvier 2021, dans un service pour lequel ils n'ont fait aucune demande officielle. La régularisation aura lieu plus tard, au 1er septembre 2021, ou éventuellement encore plus tard si les agents sont maintenus en travail à distance ... Chacun est désormais à la merci des dispositions que la Direction prendra, ou non.

Quant à la fusion des secteurs, c'est est une aberration du point de vu de la qualité du travail, mais il est vrai qu'elle est une obsession de longue date, ici comme ailleurs. Ainsi, il était indispensable de fusionner les secteurs en 2009 du fait de la fusion CDI/CDIF, puis c'était une impérieuse nécessité en 2013. Pour autant, la mobilisation des agents avec leurs syndicats a permis de mettre un coup d'arrêt à ces opérations de fusion, et la terre ne s'est pas pour autant arrêtée de tourner. Ce n'est qu'avec l'acharnement d'un chef de service que les secteurs de Rennes Nord ont été fusionnés, avec au passage quelques travaux d'amélioration, ce qui démontre que les travaux d'amélioration sont conditionnés à l'exigence des restructurations, c'est sans doute ce qu'on appelle dans votre langage le donnant-donnant ?

Ceci dit, il faut rester positif, le recul opéré par M Mariel en 2013, lequel sévit aujourd'hui à Paris en tant que DRFiP, a le mérite de démontrer que prendre en considération les revendications des agents à un moment donné ne nuit pas forcément à une carrière de Directeur.

La sectorisation reste un élément essentiel pour assurer la qualité des bases et assurer un travail de qualité pour lequel les agents sont pleinement impliqués.
Mais la DG préfère anticiper la suppression de la taxe d'habitation pour préfigurer les fusions de SIP et préparer les nouvelles charrettes de suppressions d'emplois.

Un exemple récent est assez édifiant pour illustrer l'incurie de la DG et l'importance de la sectorisation géographique, c'est l'affaire de la baisse des bases TH :
Lors du CTL du 14 octobre la délégation CGT avait alerté la direction des dangers de ses consignes: *«à cause du pool téléphonique, les agents des SIP n'ont pas pu procéder au traitement intégral des listes de mise à jour de la taxe d'habitation 2020». Rappelons que la Directrice adjointe du pôle Gestion Fiscale expliquait à la délégation unitaire CGT/Solidaires/FO reçue en audience le 13 août: «ce n'est pas la priorité, priorité au foncier!».*
Résultat, une note transmise en urgence aux agents le 30 novembre intervient seulement 2 jours avant la date fatidique pour la remontée des bases TH, fixée depuis plusieurs mois au 2 décembre, qui demande de taxer à tout-va, coûte que coûte, quitte à établir des rôles supplémentaires de taxe d'habitation de ...0 euro ou même d'établir des taxes d'habitations en secondaire sans avoir la certitude de leur bien fondé. Il sera bien temps de voir après !! !

Ce rétropédalage de la DG et des directions locales, dignes des pieds nickelés, pourrait prêter à rire, s'il n'était pas l'illustration de plusieurs éléments du contexte:
-Le mépris du travail des agents et de leurs missions, avec une priorisation à géométrie variable, au gré du calendrier des restructurations, et au détriment de certaines missions, jugées un temps secondaire, et qui restent pour autant indispensables.
-Le mépris des élus des collectivités locales, qui voient leurs bases dégradées par les choix de la DG, et par conséquent leurs budgets, dans un contexte où l'État ne cesse de se désengager, au mépris de toutes les promesses gouvernementales.

-L'incurie de la DG, qui n'a qu'une obsession: accélérer les restructurations nécessaires pour poursuivre et amplifier les suppressions d'emplois, quitte à inverser les priorités du jour au lendemain, à la sauce de la novlangue managériale, très en vogue à la DGFIP : Un jour, on met en place une «Task Force foncière» et le lendemain, on exige des «actions à engager», au détriment d'autres missions, mais avec « agilité » bien entendu. Et on fait aussi du reporting », évidemment bienveillant, auprès des télétravailleurs, et on est « résilient » aussi, et on fait des tas de G10 pour améliorer les « process » etc etc ; Mais «en même temps», les agents sont pris pour des pions.
C'est d'autant plus vrai avec la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique qui a supprimé la compétence des CAP s'agissant des actes de mobilité et de promotion des agents, qui a sonné la fin de la défense individuelle des agents dans un cadre collectif, phénomène aggravé par la départementalisation des affectations, qui est un recul majeur des droits des agents en matière d'affectation. L'absence d'information sur le mouvement et la situation des effectifs au moment de l'examen des cas individuels accroît un peu plus ce recul des droits.

Mais le couac des bases TH illustre également le grand chamboulement que la DG a décidé d'organiser «quoi qu'il en coûte» avec le NRP, la démétropolisation et le rapport Bonnet/Catanèse du 23 juillet 2020 au sujet des «*propositions d'évolutions des modalités d'organisation de l'accueil physique des usagers de la DGFiP».*
On ose toutefois espérer que vous ne partagez pas le cynisme glaçant de vos confrères Bonnet et Catanèse, qui expliquent par écrit qu'il faut profiter de la pandémie actuelle, qui est responsable de milliers de morts, pour accélérer la généralisation de l'accueil physique et téléphonique en mode dégradé, sur la base de ce qui a été fait pendant la campagne IR 2020, pour ne pas revenir en arrière.

Pourtant, alors que le rapport date du 23 juillet, vous le mettiez déjà en application avec les pools téléphoniques dans les SIP à compter du 14 août, sans aucun avis préalable, ni des acteurs de prévention, ni des représentants du personnel, ignorés.
On comprend également mieux votre acharnement à poursuivre ce pool dans le temps puisque vous êtes cité en exemple dans les annexes du rapport, avec le test du «pool téléphonique» et du système des contre-appels, lié à la mise en place de l'accueil sur RDV. Il s'agissait donc d'une commande de la DG, ce que vous n'avez jamais avoué.
Et on comprend encore mieux pourquoi il aura fallu vous arracher une date de fin, le 4 décembre, comme si on arrachait un secret d'état, vous aviez pris des engagements par ailleurs.

Alors qu'attendre de votre part à l'occasion de ce CTL, un sursaut républicain ? Si l'arrêt immédiat des restructurations du NRP dans le département marquerait certes un accroc dans votre «devoir de loyauté» envers le DG, il vous permettrait surtout de reconquérir le titre de Directeur régional des finances publiques, au lieu de Destructeur régional des finances publiques, vous avez encore ce choix.